



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
ET COHÉSION TERRITORIALE
Mission santé et handicap

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20250616-2779C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Publication : 27/06/2025

CERTIFIÉ CONFORME acte exécutoire le 27 juin 2025
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 16 juin 2025

69 élus présents (104 en exercice, 18 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 3 DE LA VILLE DE MULHOUSE 2024-2028 :
ADHÉSION DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION, PARTENAIRE
SIGNATAIRE AU CONTRAT (9.1/2779C)

La ville de Mulhouse a signé le 15 décembre 2023 un contrat local de santé (contrat local de santé version 3 – 2024/2028).

Ce contrat constitue un outil de coopération entre les acteurs du territoire pour mettre en œuvre une politique de santé locale. Il vise ainsi à répondre au mieux aux besoins de santé des habitants. De nombreuses entités sont donc parties prenantes de ce contrat. A titre d'exemples et de manière non exhaustive, on compte l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Collectivité Européenne d'Alsace ou encore la Préfecture du Haut-Rhin. Le contrat prévoit par ailleurs, selon l'article 12, de pouvoir intégrer de nouveaux partenaires et signataires.

Le comité de pilotage du contrat local de santé a approuvé, le 29 novembre 2024, le fait que Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) puisse devenir signataire du contrat.

Au sein de l'agglomération, deux conseillers communautaires délégués, Pierre SALZE et Francine AGUDO-PEREZ sont investis sur les thématiques santé et handicap. De plus, une chargée de mission a été recrutée en février 2024 afin de porter les projets dédiés à ces sujets au sein de m2A.

L'investissement de l'agglomération en matière de santé et de handicap a donc conduit m2A à devenir sur le territoire un partenaire majeur, identifié comme un soutien aux initiatives conduites par les acteurs du territoire.

Afin de confirmer son engagement dans le domaine de la santé et du handicap, m2A souhaite donc signer l'avenant au contrat local de santé de la ville de Mulhouse et devenir ainsi un partenaire affiché auprès des autres parties prenantes.

Dans le cadre du contrat, m2A prendra part à des fiches actions portant sur des thématiques communes aux deux collectivités, notamment celles relatives à l'attractivité du territoire, la santé environnementale et le sport-santé.

m2A s'engage à soutenir les actions menées sur son périmètre d'intervention, ciblant les axes précédemment mentionnés.

Il s'agit ainsi pour m2A de contribuer, dans le cadre de son projet de territoire, au bien-être et à une meilleure santé pour ses administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les termes du contrat local de santé 3 de la Ville de Mulhouse 2024-2028,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat local de santé.

PJ : (1)

- Projet d'avenant n°1 relatif au contrat local de santé de la ville de Mulhouse 2024-2028

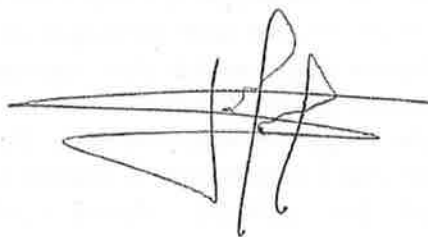
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Schildknecht'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Jordan'.

Fabian JORDAN